

Conseil National de la Statistique

La Commission « Programmes Statistiques » réunie pour valider le Rapport annuel d'activités statistiques 2023 et les Programmes annuels d'activités statistiques de 2024 et 2025

La Commission « Programmes Statistiques » du Conseil National de la Statistique (CNS) a organisé sa 1^{ère} réunion statutaire au titre de l'année 2024. Les travaux ont été conduits par le Directeur Général Adjoint de l'INSTAT, Dr Issa BOUARE, avec à ses côtés, les cadres de la Cellule de Coordination et de Coopération Technique et Institutionnelle. Cette 1^{ère} session statutaire s'est tenue, le mardi, 27 août 2024 dans la salle de réunion de la Direction National de la Planification du Développement (DNPD) avec une large présence des structures statutaires.

Créé par la loi n°2016-005 du 24 février 2016, le CNS est un organe consultatif ayant pour mission d'assister le ministre en charge de la statistique dans l'élaboration de la politique statistique du Mali, dans la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics, et dans le développement de la coopération et de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques. Ladite loi comporte deux décrets d'application : le décret n° 2016-0497/P-RM qui définit l'organisation et le fonctionnement du CNS, et le décret n° 2016-0502/P-RM qui précise les modalités de fonctionnement du Système Statistique National (SSN).

Pour mener à bien sa mission, le CNS dispose de quatre commissions spécialisées qui se réunissent chacune sur des sujets se rapportant à leur centre d'intérêt. Il s'agit de :

- la Commission « Programmes Statistiques » ;
- la Commission « Développement Institutionnel du Système Statistique National » ;
- la Commission « Nomenclatures, Normes et Méthodes Statistiques » ;
- la Commission « Enquêtes, Traitement, Analyse, Diffusion et Archivage des Données ».

La présente réunion s'inscrit dans le cadre de la première statutaire, au titre de 2024 de la commission « Programmes statistiques », qui est chargée entre autres de :

- (i) valider le plan national de développement de la statistique ;
- (ii) valider le plan d'action ou le Programme annuel d'activités statistiques, élaboré sous la coordination de l'INSTAT ;
- (iii) élaborer les rapports annuels d'exécution des activités statistiques.

La réunion avait à l'ordre du jour :

- ✓ La présentation du Rapport annuel d'activités statistiques 2023 intégrant les observations de la session technique de la Revue 2024 du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) ;
- ✓ La présentation des Programmes annuels d'activités statistiques 2024, 2025 et le programme indicatif 2026-2027 ;
- ✓ L'état de mise en œuvre partielle des recommandations de la revue 2024.

Pour le Directeur général adjoint de l'INSTAT, les sessions statutaires du CNS constituent le cadre idéal pour les principaux acteurs du Système Statistique National afin de discuter des goulots d'étranglement et d'y proposer des solutions idoines.